



## PROCÈS VERBAL DU 17 FÉVRIER 2025

Convocation : 04/02/2025

Présents : MM. MMES. BARBIER Emmanuel - BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte - DAUDY François - JACQUET Serge - OCLER Christine – RACINE Benoît – RICHARD Pascale - ROUSSELET Philippe – TRONCIN Dominique - VEURIOT Stéphanie -

Autre invité : MME. CHAPUIS Adeline

Absents excusés : MMES BALLOT Dany – ROUSSELET Céline

Absent non excusé : M. MAGDELAINÉ Martial

Membres exercice = 15 – Présents = 12 – Votants = 14

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Christine OCLER est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### Ordre du jour du Conseil municipal – Séance du 17 février 2025

- 1 - Procès-verbal du Conseil municipal du 10/12/2024 – **Approbation**
- 2 - École - **Délibération**
- 3 - SACEM - **Délibération**
- 4 - Prêt relais Crédit Agricole - **Délibération**
- 5 - Poste de secrétaire de Mairie – Mise à jour du tableau des effectifs - **Délibération**
- 6 - Statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – **Délibération**
- 7 - Questions diverses

#### 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil en date du 10 décembre 2024.

Après avoir entendu les observations données par le Conseil municipal, ce dernier est adopté à l'unanimité

#### 02 – École – Rentrée 2025

Le Maire fait lecture d'une proposition de courrier où il est indiqué que Jura Nord met à disposition le bâtiment de Montmirey-la-Ville pendant 2 ans gratuitement. Les charges de fonctionnement seront à la charge des 4 communes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire parvenir le courrier présenté pendant la séance à Monsieur Lascaux, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Dole Nord. Le Conseil accepte l'envoi de ce courrier à l'inspecteur à l'unanimité.

Il indique au Conseil municipal que la mise à disposition du matériel n'a pas été défini à ce jour.

L'objectif est de conserver 2 classes au sein de l'école de Moissey et 2 classes à Montmirey-la-Ville sur 2 niveaux. L'estimation pour la rentrée 2025 est de 81 élèves sur 4 classes.

## 02 – École – Rentrée 2025 (suite)

Pendant les 2 ans de mise à disposition du bâtiment de Montmirey-la-Ville, la commune de Moisse s'engage à la réfection du bâtiment dit de « l'ancienne Poste ». Un audit énergétique doit être fait. Le DPE affiche actuellement la classe G. Un rendez-vous avec Stéphane Ecartot, directeur de l'ingénierie départemental a été pris.

Le Conseil municipal par délibération valide la répartition des élèves de Moisse au sein de ces 2 structures, demande le maintien de 4 classes, prend acte que les élèves de Jura Nord qui ont commencés leur cycle dans l'école de Montmirey-la-Ville pourront continuer leur cycle, demande de conserver le RPI du Mont-Guérin en le réactualisant, demande à ce que le Grand Dole assume et assure la gestion périscolaire et cantine dans le bâtiment de Montmirey-la-Ville, décide de la réhabilitation des locaux de l'ancien bureau de poste situé à Moisse afin d'accueillir de manière pérenne et dans des conditions optimales élèves, enseignants et personnels.

## 03 – SACEM

Pour les manifestations 2025, il convient de prendre une délibération afin que la commune prenne en charge la déclaration et mandate les associations pour l'organisation de ces événements (vendredis festifs, bal des conscrits, fête du village). Cette année un partenariat avec l'AMF propose une remise de 25% sur les tarifs, nous concernant le tarif annuel pour 6 événements est de 348.87 € TTC et 40.70 € TTC par événement supplémentaire. Le Maire propose de délibérer pour mandater les associations pour les manifestations 2025 et bénéficier du prix de groupe dans le cadre du partenariat AMF/SACEM. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## 04 – Prêt Relais Crédit Agricole

Un prêt relais a été contracté en avril 2024 pour une durée d'une année en attendant la vente du bâtiment où se situe l'Espace France Services. En 2024, un mandat a été signé avec Bersot Immobilier à Dole sans retour. Un nouveau mandat avec l'Agence des Tanneurs à Dole. Grand Dole Habitat doit acquérir le bâtiment, en attente à ce jour. L'Espace France Services restera dans les locaux actuels, la commune deviendra locataire.

Il convient donc de renouveler ce prêt en attendant la vente du bâtiment où se situe l'Espace France Services. Les conditions proposées par le Crédit Agricole sont : Montant du Prêt : 153 000 € - Durée du Prêt : 12 mois – Taux d'emprunt : 3.10 %.

## 05 – Poste de Secrétaire de Mairie – Mise à jour du tableau des effectifs

L'État demande et conseille fortement que les secrétaires de Mairie soient classées sur un grade de catégorie B à la place de C, comme c'est le cas actuellement. Cette revalorisation engendre une augmentation du salaire du poste de secrétaire de Mairie actuellement sur un grade de catégorie C, à l'indice brut 385 et majoré 372. Le Maire propose le changement de son grade actuel d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C par celui de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, avec un indice brut à 480 et majoré à 421, soit une augmentation d'environ 13%. S'ajoute à cela la nomination par arrêté de Secrétaire Général de Mairie.

Le Conseil après avoir délibéré accepte la création de poste et la nomination à l'unanimité.

## 06 – Statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

La direction Pilotage et Coordination du Grand Dole nous demande de soumettre les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en vigueur lors de cette séance. Il est indiqué dans la délibération du Grand Dole n°DCC-2024-137 dans sa séance du 18 décembre 2024 la modification des statuts par le soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale ; soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'événementiel. Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la modification de ses statuts.

## 07 – Questions diverses

### Natura 2000 – installation de Nichoirs à Chauve-souris

Maxian Maradan de la CPEPESC (commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Franche-Comté) en charge du projet et Madame Franzoni Adeline ont proposé à la commune d'installer des nichoirs à chauve-souris sur nos bâtiments communaux et celui du Foyer Logement. Des échanges prochains auront lieu afin de déterminer plus précisément l'emplacement des nichoirs.

**SIAER :**

Monsieur Daudy et Monsieur Barbier ont assisté à la réunion du SIAER et font part au Conseil municipal que la demande de la commune a été prise en compte et sera étudiée. Cette demande comportait sur le changement de la buse, située rue de la scie, actuellement trop petite par rapport au flux d'eau. L'habitant proche de ce ruisseau se voit être inondé lors de fortes pluies.

**SAFER :**

Plusieurs terrains agricoles sont mis en location suite à la cessation de l'activité des exploitants.

**PLUi :**

Le PLUi a été annulé par décision de la cour d'appel du Tribunal de Nancy suite au recours effectué par une administrée de la commune d'Abergement-la-Ronce. Un recours en conseil d'état peut prendre jusqu'à 2 ans puis passage en cour d'appel. Pendant cette durée, la commune de Moisey revient au PLU approuvé le 09/12/2009.

**Fin de séance : 21h50**

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,  
**Dominique TRONCIN**

La secrétaire de séance,  
**Christine OCLER**

